



Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

Président : Michel MAURER, 6^{ème} dan karaté et 5^{ème} dan atemi-jutsu, instructeur self défense
20, ch. François-Lehmann - 1218 Grand-Saconnex ☎ portable : 079 217 48 77

Dojo: Espace Pom' - 2, rue Sonnex (sous-sol) Grand-Saconnex. ☎ dojo : 022 788 5 887
Site SEB : www.ckam.ch ✉ e-mail : ckam@ckam.ch (aux heures de cours)

SECTION KARATÉ SHOTOKAN ET ATEMI-JUTSU

CONTRAT D'INSCRIPTION

Baby/Pré 4-6 ans Enfants 7-13 ans Ados 14-17 ans Adultes/séniors dès 18 ans AVS

Ce contrat est établi sans limite de temps. La qualité de membre peut se terminer sur simple demande de démission écrite.

Monsieur Madame Mademoiselle

MERCI DE REMPLIR TOUS LES POINTS DU FORMULAIRE

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : ADRESSE :

N° POSTAL : LIEU :

TÉL. FIXE DOMICILE : TÉL. PORTABLE :

E-MAIL : PRIVÉ PROFESSIONNEL

PROFESSION : NATIONALITÉ D'ORIGINE :
(= information statistique)

Pour les ados/enfants :

TÉL. PORTABLE PÈRE : TÉL. PORTABLE MÈRE :

E-MAIL D'UN PARENT : PÈRE MÈRE
 PRIVÉ PROFESSIONNEL

Merci de répondre à ces questions :

AVEZ-VOUS PRATIQUÉ UN ART MARTIAL ET LEQUEL (karaté inclus) ? GRADE :

DANS QUEL CLUB, LIEU ? BUT DE MON ADHÉSION :

Gradé en karaté Shotokan, veuillez apporter vos passeport, licences et diplômes de kyu et/ou dan.

COMMENT AVEZ-VOUS DÉCOUVERT NOTRE CLUB ?

Pour mineurs, autorisation du représentant légal de combattre en compétition : OUI NON

(Je n'autorise pas le CKAM à publier mon image (sur affiches, journaux, pages réseaux sociaux et site WEB du club) :)

Le soussigné s'engage auprès du Centre de Karaté et Arts Martiaux à respecter les points suivants :

⇒ Il s'oblige à porter l'équipement adéquat et à respecter le règlement du dojo.

⇒ Le Centre de Karaté et Arts Martiaux et la ville du Grand-Saconnex déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol lors des cours, compétitions et utilisation des locaux et du matériel d'entraînement. Une assurance personnelle est donc recommandée (Accidents, RC...).

⇒ Il s'engage à régler ses cotisations régulièrement à chaque échéance pour la période suivante. Celles-ci ne sont pas remboursables en cas d'absence aux entraînements.

Cette dernière obligation peut être interrompue momentanément par une demande de congé ou définitivement par une demande de démission écrite au président du club.

Pour mineurs, signature du représentant légal requise :

Nom et prénom du représentant légal :

Signature :

Date d'inscription :

(Partie réservée au club)

1^{er} paiement

Date du 1^{er} cours :

date : Fr. : Cotisation période :

date : Fr. : Equipement :